



PROGRAMME CLAIR

TOUS POUVOIRS AUX CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS ET À LEURS NERVIS ?

Le programme CLAIR (*Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite*) instaurant la fonction de « **Préfet des études** » - dénominations pompeuses, sinon grotesques, que l'Éducation nationale sait si bien inventer - est « expérimenté » dès cette année dans 105 établissements de dix académies (collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels) dont 13 dans notre académie. Établissements désignés en Juin avant même que la circulaire ne paraisse et sans que les enseignants concernés n'aient été consultés. La circulaire 2010-096 du 07/07/2010 parue au BO n° 29 du 22/07/2010 - les vacances d'été étant toujours l'occasion de publier les pires circulaires ou décrets - encadre cet énième dispositif censé résoudre les problèmes rencontrés dans « *les établissements concentrant le plus de difficultés en matière de climat scolaire et de violence* ». A noter que nos dirigeants ne prennent même plus la peine d'enrober la chose en promettant une dotation financière ou horaire supplémentaire à l'établissement ; tout cela se fait à **moyens constants** ! Comble de l'ironie : avant même qu'un bilan ne soit fait, on annonce que le « dispositif expérimental » sera largement étendu à la rentrée 2011.

Les prétendues innovations sont autant de dispositifs dérogatoires amorçant une **destruction totale des garanties statutaires** de toute une profession, du principe d'équité de traitement des fonctionnaires, mais aussi de l'unité de l'École de la République sur l'ensemble du territoire.

Le dispositif prévoit en effet

- un « *large recours aux expérimentations dans le champ de la pédagogie* » (les dérives les plus farfelues sont donc à craindre) ;

- la « *désignation dans les collèges pour chaque niveau et les classes de seconde d'un préfet des études* » choisi par le chef d'établissement parmi les professeurs volontaires qui sera « *membre de l'équipe de direction, du Conseil Pédagogique et responsable pédagogique et éducatif du niveau qui lui sera confié* » (Que seront-ils ? « *Kapo* » ? Petit chefaillon ? Dictature pédagogique ou « *oeil de Moscou* » en salle des professeurs ? Ce qui est CLAIR c'est que la « *caporalisation* » des professeurs est en marche !) ;

- le « *développement des postes à profil* » (**les personnels ne seront plus titulaires de leur poste** et soumis au chef d'établissement, voire aux « *préfets des études* »).

Pour la rentrée 2010, seuls les postes restés vacants suite au mouvement ont fait l'objet d'un recrutement par le chef d'établissement, des titulaires mais également des contractuels sont concernés.

A compter de la rentrée 2011, tous les postes de ces établissements seront des postes à profil et le recrutement de tous les personnels sera effectué directement par le chef d'établissement « *à la suite d'un entretien ayant pour objet de s'assurer de leur volonté de s'investir dans le projet de l'établissement* ». D'autre part, les recruté(e)s se verront remettre par le chef d'établissement une « *lettre de mission individualisée pour 3 ans* ». A la lecture des prérogatives des « *préfets des études* » à qui on promet une « *valorisation dans la perspective d'un accès aux corps des personnels de direction* », gageons qu'il se trouvera toujours dans les salles des professeurs des volontaires pour imposer à tous leurs vues pédagogiques, voire politiques, et veiller à l'application de la **DICTATURE PÉDAGOGIQUE**.

Cela est également à mettre en lien avec la fin de la notation des fonctionnaires.

Comment pourrions-nous accepter un texte qui prévoit que « *les personnels enseignants, d'éducation, administratifs, sociaux et de santé qui n'adhèrent pas au nouveau projet seront encouragés à rechercher une affectation plus conforme à leurs souhaits.* » (sic)

Certains syndicats dits « de gauche » et pseudo spécialistes en sciences de l'éducation, animateurs de courants pédagogiques dits « réformateurs », en rêvaient ; notre actuel ministre « de droite », ex DRH chez l'Oréal, l'a fait en appliquant au service public d'instruction, au mépris des statuts de ses personnels et de l'École de la République, les pires méthodes de management de l'entreprise.

Le **SIAES** réclame le **retrait du programme CLAIR** au niveau académique et national et la **sortie immédiate du dispositif pour les établissements qui l'expérimentent en 2010-2011**.

**Pour s'informer sur le programme CLAIR, visitez www.siaes.com
<http://www.siaes.com/publications/clair/clair.htm>**